

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Renseignements : Anthony Toderian
Agent principal des relations avec les médias
Groupe CSA
Tél. : 416-747-2620
anthony.toderian@csagroup.org

CSA ET L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI LANCE UN PROJET-PILOTE POUR ÉTABLIR LE CRITÈRE D'ENREGISTREMENT DES PROJETS DE BOISEMENT

Toronto, le 19 décembre 2008 – L'Association canadienne de normalisation (CSA), chef de file dans l'élaboration de normes et de codes, a annoncé aujourd'hui un projet-pilote en collaboration avec la Chaire de recherche et d'intervention Éco-Conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi pour assurer la crédibilité relative à la compensation en fixation de carbone liée aux projets de boisement du milieu boréal du Québec.

« À titre d'organisation axée sur les solutions, la CSA s'est engagée à élaborer des normes pour tout ce qui a trait à la technologie, aux produits, aux procédés ainsi qu'aux systèmes qui contribuent à gérer, à réduire, à surveiller, à rapporter et à mesurer les émissions de gaz à effet de serre », déclare Suzanne Kiraly, présidente, Normes, Association canadienne de normalisation. « Une gestion efficace de nos ressources naturelles est essentielle pour faire face aux problèmes liés aux changements climatiques et, grâce à ce projet-pilote, la CSA fera une contribution considérable au processus d'enregistrement des impacts des projets de boisement du milieu boréal du Québec. »

Les forêts boréales, ou forêts septentrionales dominées par des conifères, occupent 28 % du territoire québécois. Au cours des cinquante dernières années, les zones de forêts ouvertes, issues d'accidents naturels de régénération après feu, ont augmenté. On estime que ces zones faiblement régénérées représentent 7 % de la forêt boréale du Québec, ou plus d'un million d'hectares.

Les chercheurs forestiers à l'UQAC travaillent en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) à établir un réseau de plantations expérimentales dans le cadre d'un projet-pilote sur le boisement des milieux boréaux. Ce réseau de plantations expérimentales dans les zones qui ont été improductives depuis plus de 40 ans permettront de tester l'hypothèse que le boisement boréal permet l'atténuation des impacts des changements climatiques causés par les émissions nocives de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère. Les chercheurs quantifieront l'absorption du CO₂ pendant la période de croissance des arbres plantés; pour ce faire, ils adapteront des méthodologies approuvées. Ils utiliseront la norme ISO 14064-2 pour documenter le projet.

« Nous avons déterminé que, selon la méthode du cycle de vie, la séquestration possible d'un hectare d'épinettes noires pourrait excéder quatre tonnes par année sur une période de 70 ans », déclare Claude Villeneuve, Directeur, Chaire de recherche et d'intervention Éco-Conseil, UQAC.

« La recherche menée par l'UQAC en collaboration avec le MRNF rendra possible l'atteinte de ce potentiel. »

Les résultats du projet-pilote contribueront à établir le critère pour les projets de boisement. Le fait d'enregistrer l'absorption nette de carbone résultant du boisement faisant partie du projet-pilote dans le milieu boréal procurera à d'autres promoteurs une méthodologie solide pour sérialiser de futures absorptions.

Les résultats de cette initiative seront acceptés comme premier projet de boisement enregistré au Registre des GES ÉcoProjets^{MD} de CSA et sérialiseront les absorptions prévues d'émissions, créant ainsi des compensations en fixation de carbone. La méthodologie tiendra compte des risques associés au projet comme les incendies, les maladies ou les événements climatiques qui peuvent limiter l'absorption de CO₂ durant le cycle de vie de la forêt.

Le Registre des GES ÉcoProjets^{MD} de CSA est un portail qui permet de déclarer et de présenter les réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les absorptions. Ce portail est accessible en ligne partout dans le monde et a comme mandat précis de permettre l'inscription à une liste et le retrait de cette liste de projets relatifs aux gaz à effet de serre ainsi que les réductions de GES et les absorptions vérifiées découlant de ces projets. Grâce à son moteur de sérialisation, le Registre des GES ÉcoProjets^{MD} attribue un numéro de série unique à chaque tonne d'émissions réduites ou d'absorptions vérifiées. Le Registre des GES ÉcoProjets^{MD} est fondé sur la norme ISO 14064-2 Partie 2 portant sur l'inventaire et la déclaration des gaz à effet de serre. Cette norme prévoit les principes, les exigences et les lignes directrices relatifs aux projets concernant la quantification et la déclaration d'activités qui visent la réduction des émissions de GES ou l'amélioration de l'absorption.

La CSA exigera que la documentation et la méthodologie utilisées pour quantifier les absorptions de CO₂ dans le cadre du projet-pilote soient validées par un tiers indépendant. Le rapport de validation sera classé dans le registre. Les nouvelles zones de boisement seront enregistrées annuellement dans le registre et feront l'objet de vérifications périodiques. Le Bureau de normalisation du Québec supervisera les vérifications. Les absorptions seront traitées de la même manière que les réductions d'émissions découlant d'autres projets. Le rapport de vérification stipulera les quantités d'absorptions à sérialiser par hectare planté.

Si le projet-pilote s'avère un succès, le MRNF sera ainsi outillé pour établir des plans éventuels de plantations à plus grandes échelles dans les milieux boréaux, générant potentiellement une quantité importante de compensation en fixation de carbone au Registre des GES ÉcoProjets^{MD} de la CSA à l'avenir. Des travaux de recherche ont permis d'estimer qu'environ un million d'hectares de forêts boréales pourraient être disponibles pour le boisement seulement au Québec, dont 140 000 hectares sont disponibles grâce à des infrastructures routières déjà existantes.

D'autres initiatives environnementales de la CSA et de l'UQAC

Le projet de boisement est le deuxième projet d'ordre environnemental récemment entrepris conjointement par la CSA et l'UQAC. À l'automne 2008, la norme ISO 14064 de la CSA, qui est un programme environnemental, est devenue le premier cours de formation de la CSA à avoir été intégré à un programme universitaire. Les séminaires de formation de la CSA en matière d'environnement soient ISO 14064-1: *Principes essentiels des inventaires de gaz à effet de serre pour les organisations* et ISO 14064-2: *Principes essentiels des projets visant les gaz à effet de serre* ont maintenant été intégrés comme éléments du programme court de deuxième cycle en Éco-

Conseil du Département des sciences fondamentales de l'université. À compter de janvier 2009, l'université offrira également les cours de la CSA partout au Québec dans le cadre du programme de formation continue.

À propos de la CSA

L'Association canadienne de normalisation (CSA) est un organisme constitué de membres dont les activités visent à répondre aux besoins de l'industrie, des gouvernements, des consommateurs et d'autres parties intéressées, au Canada et dans le monde entier. Important organisme de normalisation axé sur les solutions, la CSA élabore des normes et des codes et fournit des produits d'application ainsi que des services de formation et de consultation. La CSA a pour objectif de renforcer la sécurité publique, d'améliorer la qualité de vie, de protéger l'environnement et de faciliter les échanges commerciaux. L'Association canadienne de normalisation est une division du Groupe CSA, lequel comprend aussi CSA International, qui offre des services d'essai et de certification de produits électriques et mécaniques, de plomberie, d'appareils au gaz et bien d'autres; et OnSpeX, qui propose aux détaillants et aux fabricants des services d'évaluation, d'inspection et de consultation. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web à l'adresse www.csa.ca.

À propos de la Chaire de recherche et d'intervention en Éco-Conseil de l'UQAC

La Chaire en Éco-Conseil est un organisme universitaire dont l'un des principaux modes d'intervention est l'assistance professionnelle auprès d'organismes, d'institutions ou d'entreprises souhaitant élaborer des projets dans un cadre de développement durable. La Chaire en Éco-Conseil s'engage uniquement dans des projets dont l'aspect innovateur comporte des éléments susceptibles de générer de nouvelles connaissances ou de nouvelles pratiques qui pourront être enseignées aux écoconseillers ou partagées avec la communauté scientifique.

À propos du Le Bureau de normalisation du Québec

Depuis plus de 40 ans, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) apporte des solutions à des besoins de marché par l'élaboration de normes consensuelles en comités équilibrés, par la mise en œuvre de programmes de certification et par la certification de systèmes, dont la vérification de GES. Le BNQ a pour mission d'agir comme partenaire des milieux d'affaires, industriels, sociaux et réglementaires afin de favoriser l'amélioration de qualité des produits, des processus et des services, ainsi que leur acceptation sur les marchés québécois, canadiens et internationaux.